

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023
 - **APPROUVE** le procès-verbal rectifié de la séance du 9 juin 2023.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023
 - **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023.
3. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire
 - **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 29 prises d'acte.

Finances et Marchés

4. Décisions modificatives budget principal et annexes
 - **APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires suivantes :
 - Budget principal : DM n°2 : **par 23 voix pour et 6 abstentions**
 - Budget Atelier relais : DM n°1 : **par 23 voix pour et 6 abstentions**
5. Redevances d'occupation du domaine public 2023
 - **FIXE** l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2023 comme suit :
 - Redevances au titre de l'occupation du domaine public : **799€**
 - Redevances au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal : **116€**

ADOPTÉ : à 29 voix pour.
6. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente pour le budget principal selon le tableau suivant :

Chapitre	BP 2023	25% du BP 2023
16 : Emprunt & dettes assimilées	350 500 €	87 625 €
20 : Immobilisations incorporelles	152 625 €	38 156 €
204 : Subventions équipement	21 200 €	5 300 €
21 : Immobilisations corporelles	1 490 577 €	372 644 €
23 : Immobilisations en cours	3 199 581 €	799 895 €

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

7. Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école privée Notre Dame des Fleurs

- **FIXE** pour l'année 2023-2024 sa participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame des Fleurs, à savoir :

- Classes maternelles 1 563 €
- Classes élémentaires 543 €

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

- **DECIDE** qu'une prestation en nature de nettoyage de cours avec la balayeuse communale sera effectuée une fois par an à l'école Notre Dame des Fleurs à l'instar de ce qui s'effectue dans le public.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

8. Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école G. Deshayes

- **APPROUVE** le principe de participer, dans le cadre des contributions obligatoires prévues par la loi, aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées sous contrat extérieures à la commune pour les élèves de Languidic fréquentant ces écoles.
- **FIXE** pour l'année 2023-2024 sa participation aux frais de fonctionnement de l'école Gabriel DESHAYES à savoir :

- Classes maternelles 1 563 €/ élève
- Classes élémentaires 543 € / élève

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de participations aux frais de fonctionnement.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

9. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la cession du camping municipal

- **DECIDE DE CONSTITUER** un jury incluant des élus baldiviens pour constituer un cahier des charges général ne bridant pas les projets et établir les critères de sélection. Il sera composé de Jérôme LE DRÉAN, Mélanie PENNANEAC'H (ou autre membre du groupe Osons l'Avenir), Laurent DUVAL et d'élus baldiviens.
- **AUTORISE** la publication de l'AMI sur :
 - le site de Lorient Bretagne Sud Tourisme : <https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/pratique/office-de-tourisme/>
 - Reprendre en Bretagne : <https://www.reprendre-bretagne.fr/accueil> (CCI & CMA Bretagne)
 - Le site de l'office de tourisme communautaire : <https://www.baud-communaute.bzh/contacts/office-de-tourisme/>

- Le site de la ville de Languidic :
<https://www.languidic.fr>
- Le site de la ville de Baud :
<https://www.mairie-baud.fr>

ADOPTÉ : à 23 voix pour et 6 abstentions.

10. Morbihan Energies : Conventions de réalisation et de participation financière dans le cadre des travaux sur les réseaux du quartier de Coët Mousset

- **APPROUVE** les conventions de partenariats,
- **ACCEPTE** les participations financières,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les trois conventions, l'engagement de contribution financière et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

11. Convention financière ACTEE 2

- **APPROUVE** la convention financière entre Lorient Agglomération et la commune dans le cadre du programme ACTEE,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

12. Convention de prestations réciproques entre la commune et l'Association Immobilière de Languidic

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dans l'ordre du tableau à signer la convention de prestations réciproques avec le Président de l'Association Immobilière de Languidic.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

13. Dispositif de soutien des communes et EPCI pour la lutte contre les déchets abandonnés et diffus

- **APPROUVE** les termes de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,
- **DESIGNE** Lorient Agglomération comme mandataire du groupement et l'autoriser à conclure avec CITEO ladite convention pour le compte de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

14. Convention relative à la participation au programme "De nouvelles forêts pour le climat et la biodiversité"

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition précitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la Commune à l'association Clim'Actions pour un montant de 402,35 €.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Urbanisme – Aménagement du territoire

15. Cession parcelle YL 24 sise au lieu-dit Flouren en Deur

- **SURSOIT** à statuer.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

16. Programme Local de l'Habitat – avis sur le PLH 2024/2029 de Lorient Agglomération

- **EMET** conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Lorient Agglomération avec les réserves/remarques suivantes :
 - 1^{ère} réserve : Le conseil municipal attend que Lorient Agglomération, le conseil départemental du Morbihan, le conseil régional et les dispositifs d'Etat aident financièrement et significativement à la réalisation de l'objectif ambitieux fixé pour Languidic.
 - 2^{ème} réserve : les objectifs seraient plus faciles à atteindre si le PLH ne concernait pas uniquement les centralités et que les communes pouvaient avoir la main sur les dents creuses dans les hameaux.
- **APPROUVE** les objectifs fixés pour la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Lorient Agglomération dans les meilleurs délais et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à 23 voix pour et 6 contre.

Enfance - Jeunesse

17. Evolution du contrat de délégation de Service Public du multi-accueil - Avenant n°2

- **APPROUVE** l'intégration dans un avenant n°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil de Languidic :
 - d'un article prévoyant le reversement par les PEP56 à la commune du bonus territoire qui leur est versé en deux fois pour 2023 ;
 - d'un article prévoyant qu'à partir de 2024, les PEP56 déduiront le bonus territoire de la compensation financière versée annuellement par la commune.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

18. Refonte des aides aux voyages scolaires 2023/2024

- **APPROUVE** :
 - Pour les trois écoles de Languidic : la majoration de l'allocation de libre emploi versée actuellement aux écoles. Elle évoluerait donc de 15 € actuellement à **25 €** pour les élèves languidiciens de l'élémentaire (*les maternelles ne l'utilisant pas actuellement*).

- Pour les collèges : Tous les collégiens domiciliés sur Languidic, qu'ils soient scolarisés ou non sur Languidic, dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé, pourront prétendre à une aide de **53 €** accordée aux familles via le collège qui adressera à la commune une liste répondant à ces critères. Cette aide ne sera mobilisable qu'une fois pendant la scolarité au collège de l'élève.

ADOPTÉ : à 23 voix pour et 6 abstentions.

19. Proposition d'acquisition de la Maison d'Assistantes Maternelles de Tréauray

- **DECIDE** de faire une offre d'achat à M. Marcel LE MANCQ de 200 000 € net vendeur pour la Maison d'Assistantes Maternelles sise parcelle AB 34 à Tréauray si le reste à charge de la commune après subventions obtenues est de 38,84 % maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale choisie par le vendeur.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Culture

20. Avenant n°1 à la convention tripartite pour l'organisation de la Fête du blavet du 14 juillet 2023

- **VALIDE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à l'organisation de la Fête du Blavet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec Baud et Quistinic.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Sport – Vie Associative

21. Convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'OGEC du collège Saint Aubin

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dans l'ordre du tableau à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs avec Madame la Présidente de l'OGEC du collège Saint-Aubin.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

22. Tarifs des salles communales

Vu l'avis de la commission Sports - Vie associative du 7 novembre 2023,

- **APPROUVE** la clarification des modalités de gratuité suivante :
 - l'utilisateur doit exercer son choix du droit à gratuité ou facturation dès la 1^{ère} réservation de salle, ce choix concernant les salles Jo Huitel et des Menhirs.
 - événement sur 2 jours : pour association Languidicienne : maintien de la règle de gratuité sur l'événement. Autres : facturation séparée à la journée.

- **APPROUVE** les conditions tarifaires suivantes :

Equipements	Salles	Associations Languidiciennes	Autres
Mille Club		Gratuit	125 €
Salles de Kergonan	Salle des Menhirs : Activité génératrice de recettes : Activité non génératrice de recettes : gratuit pour le public	125 € Gratuit	Pas de location Pas de location
	Salle réunion JP Fouillen	Gratuit	
Salle du stade Kergonan	Location uniquement pour ASK, le cercle celtique et Boule Kergonanaise	Gratuit	
Cantine école de Kergonan	Repas (uniquement pour l'école Jules Verne)	Gratuit	
Salle de Tréauray	Toute activité, réunions, AG	Gratuit	Pas de location
Salle Jo Huitel	<u>Salle restauration</u> Loto, Bal, Fest-noz, Repas, vente au déballage	200 €	350 €
	Galette des Rois	125€	250 €
	<u>Salle restauration + spectacle</u> Loto, Bal, Fest-noz, AG Repas, vente au déballage Galette des Rois	300 €	600€
	<u>Salle de spectacle</u> Conférence, représentation théâtre, réunions, arbre de Noël, vin d'honneur, AG	Gratuit	250€
	Salle de réunion	Gratuit	Pas de location
Maison des Associations	Salles Azalée et Camélia	Gratuit	Pas de location
Auditorium, EMA	Spectacle vivant sans technique lourde de sonorisation, conférences, débats, projections, présentations audiovisuelles	Gratuit	Pas de location

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Le Maire,

Laurent Duval

Affiché le : 8/12/2023